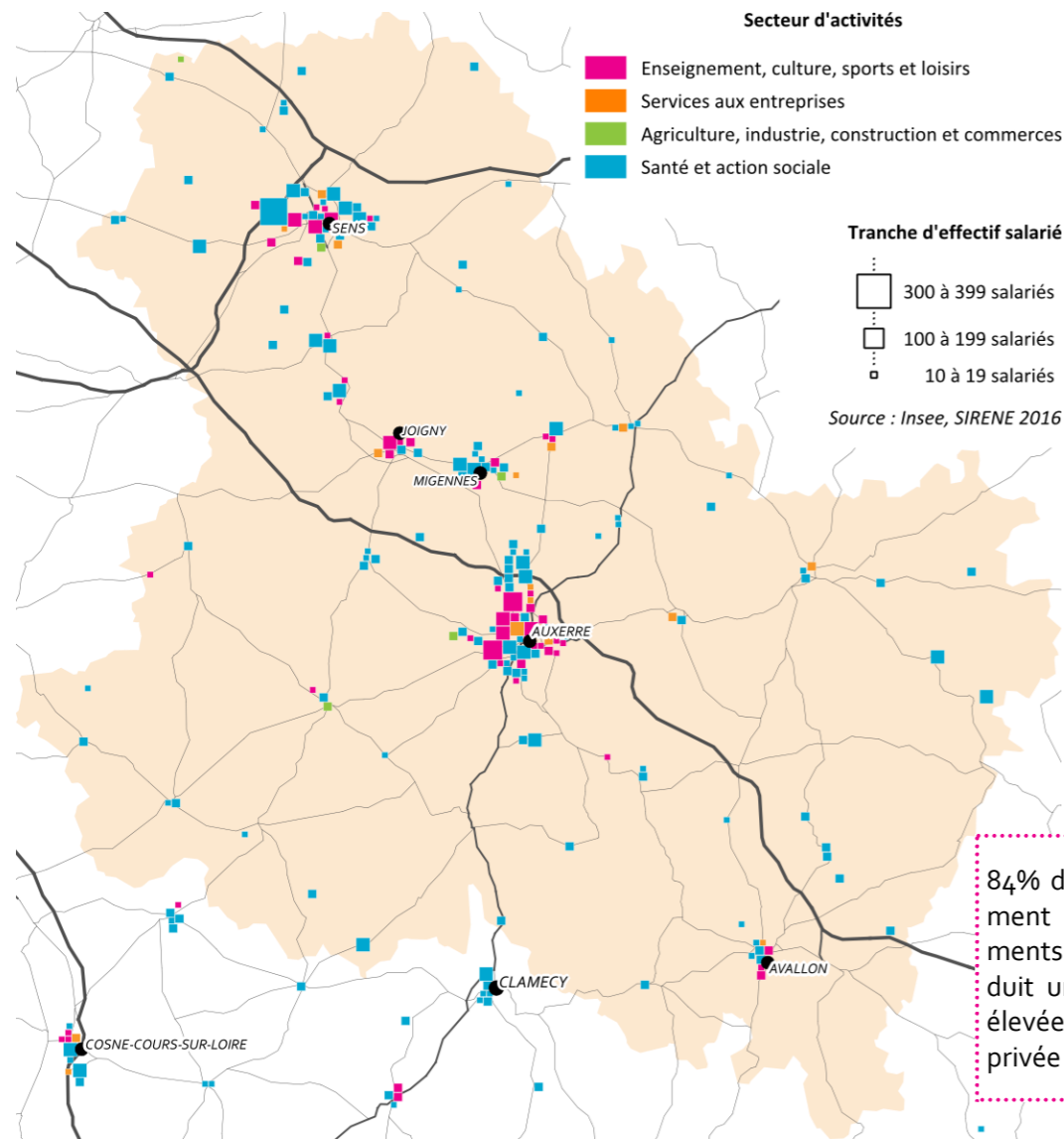


Les associations de 10 salariés ou plus dans l'Yonne : Des employeurs concentrés sur l'axe Auxerre-Sens



84% des emplois associatifs du département sont localisés dans des établissements de plus de 10 salariés, ce qui traduit une concentration de l'emploi plus élevée par rapport au reste de l'économie privée (71%).

Note de lecture : les carrés représentant les établissements associatifs sont « éclatés » de manière à ce qu'ils ne se chevauchent pas sur la carte, pour une meilleure visibilité. Cela peut décaler le positionnement exact d'un établissement.

Une publication réalisée par :



21 Place de la République
21000 Dijon
Tél : 03 80 59 96 75
info@cress-bourgogne.org



7 Rue Léonard de Vinci
25000 Besançon
Tél : 03 81 50 75 09
contact@cress-fc.org

Retrouvez les publications des ORESS en téléchargement sur www.cress-bourgogne.org et www.cress-fc.org

Sources : INSEE CLAP 2013 - Traitement : Observatoires régionaux de l'ESS Bourgogne et Franche-Comté
Responsables des publications : Lucie Gras et François Baulard
Traitements statistiques et cartographiques : Marc Figard et Davy Moret
Conception graphique : Océane Albéri
Dépôt légal et ISSN : en cours

Yonne

Chiffres clés Associations



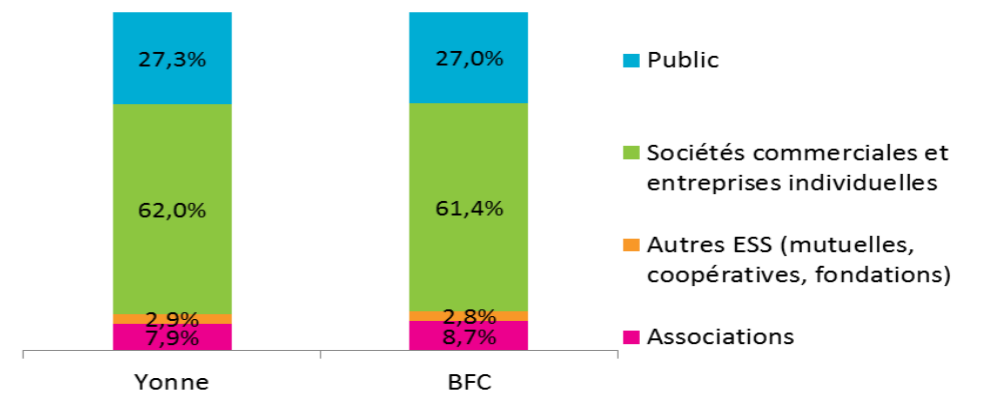
Les **Observatoires régionaux de l'ESS (ORESS)** sont des dispositifs de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, mis en place par les Chambres régionales de l'ESS (CRESS). Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics.

Ils ont pour objectifs :

- d'observer le dynamisme atypique des entreprises de l'ESS en matière de créations d'établissements et d'emplois,
- de définir et mesurer les richesses (économiques, sociales, culturelles...) générées par l'ESS à l'aide d'indicateurs spécifiques,
- d'améliorer les conditions d'observation quantitative et qualitative de l'ESS afin de disposer de données fiables et pertinentes.

- **921 établissements employeurs** – soit 78% des établissements employeurs de l'ESS
- **7 969 postes salariés** – soit 73% des salariés de l'ESS
 - ◇ 74% des salariées sont des femmes (contre 40% des salariées du privé hors ESS)
 - ◇ 58% des cadres dans les associations sont des femmes (cadres = 10% du total des salariés associatifs)
- **6 905 ETP** – soit 72% des Equivalents Temps Plein de l'ESS
- **174 millions d'euros de masse salariale annuelle brute**, soit 25 205€ brut par ETP et par an en moyenne.
 - ◇ Contre 35 247€ brut par ETP et par an en moyenne pour les autres statuts de l'ESS (mutuelles, coopératives et fondations)
 - ◇ Contre 31 053€ brut par ETP et par an en moyenne dans le privé hors ESS.
- **76% des établissements sont des TPE** (moins de 10 salariés)
 - ◇ Contre 87% des établissements privés hors ESS

Répartition des postes salariés par forme économique



7,9% des postes salariés dans l'économie icaunaise sont des emplois associatifs. Ce poids des associations dans l'économie est inférieur à la moyenne régionale (8,7%).

Avec le soutien de

région **BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

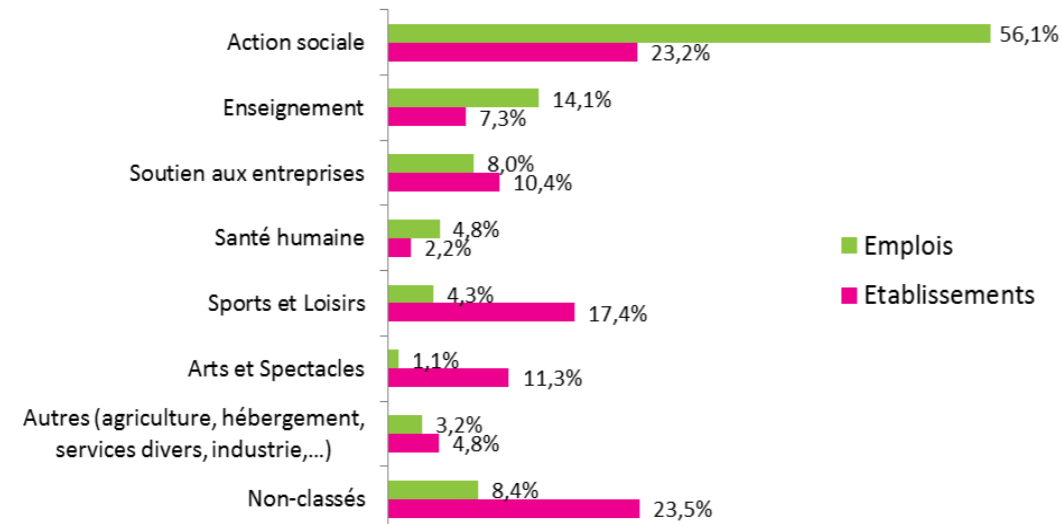


Le **périmètre statistique de l'ESS** a été défini en 2008 par l'Insee, les services de l'Etat et le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CNCRES) comme un domaine de l'économie composé d'entreprises qui prennent la forme juridique d'**associations, de mutuelles, de coopératives et de fondations**. Ce champ correspond au périmètre d'observation des CRESS, en se limitant généralement aux établissements employeurs, en raison des difficultés de référencement des associations non employeurs.

La **source d'information** utilisée ici est **Insee CLAP** pour Connaissance Locale de l'Appareil Productif, millésimée en **2013**, et sur le champ des **associations employeurs**. Le champ de CLAP est presque complet concernant les emplois salariés, seuls les effectifs intérimaires en sont exclus. Les informations issues du millésime 2013, disponibles à l'été 2015, sont datées au 31 décembre de l'année 2013.

Les effectifs salariés issus de CLAP correspondent à des postes non annexes. *(suite ci-contre)*

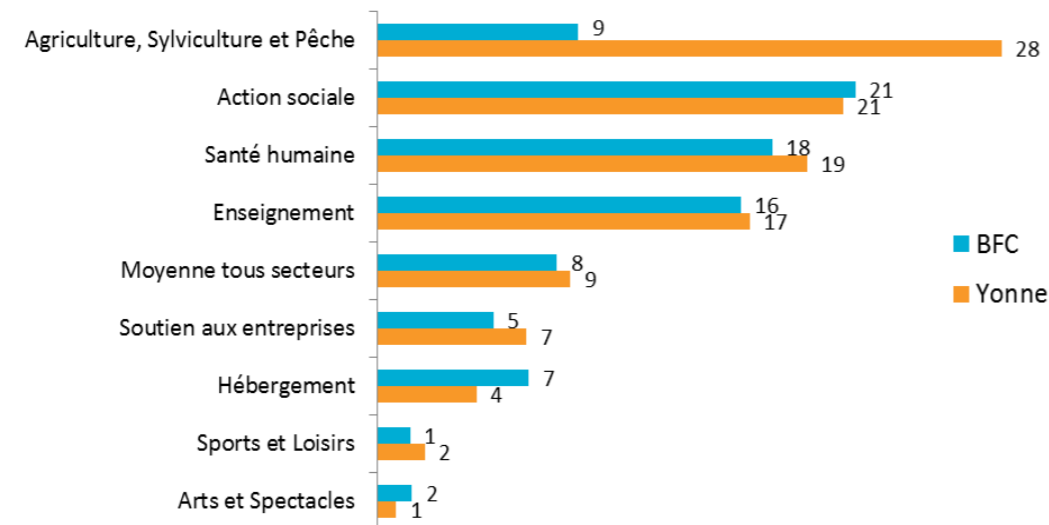
Répartition des emplois et établissements associatifs par secteur d'activité



Comme dans la plupart des territoires étudiés, l'action sociale est largement le secteur le plus pourvoyeur d'emplois dans le champ associatif du département.

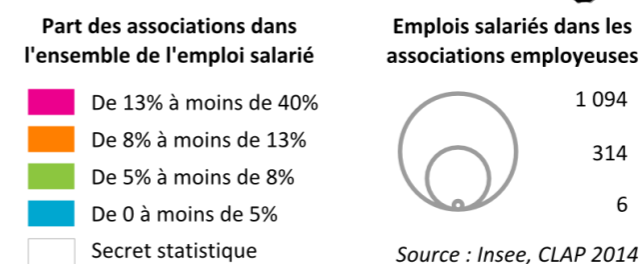
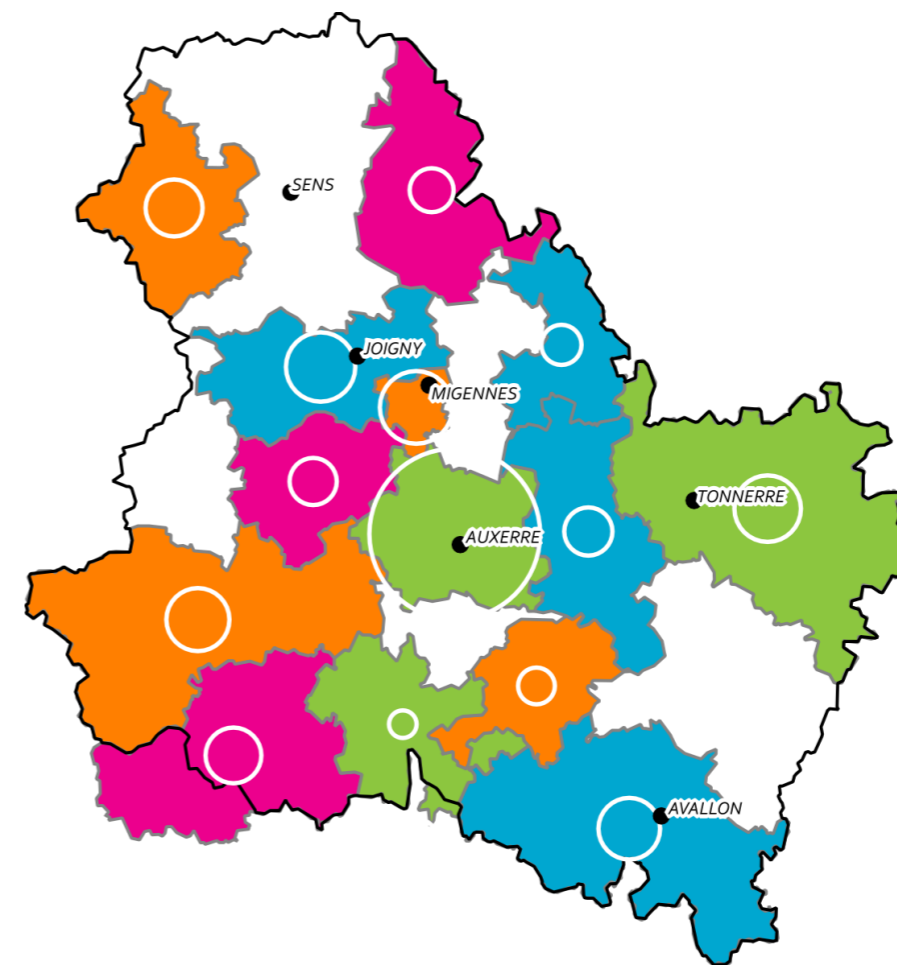
A l'inverse, le secteur de l'éducation populaire (Sports et loisirs, arts et spectacles, ainsi que la plupart des « non classés ») regroupe moins de 14% des emplois associatifs, mais près de 53% des associations employeurs du département.

Nombre moyen de salariés par association selon le secteur d'activité



L'Yonne est marquée par la présence de deux établissements associatifs de tailles importantes en termes d'effectifs salariés dans le secteur de l'agriculture.

L'emploi associatif dans les intercommunalités de l'Yonne : Un poids élevé au sud-ouest du département



En raison du secret statistique qui masque les données de plusieurs intercommunalités yonnaises, il convient d'être prudent dans l'analyse de ces données. Il semble que le poids du champ associatif soit élevé dans des territoires ruraux situés au nord et au sud-ouest du département. A l'inverse, il est plus faible à l'est et au sud-est, et moyen dans l'agglomération auxerroise.

Un poste est considéré comme non annexe s'il atteint certains seuils en termes de rémunération et de temps de travail, ces seuils pouvant varier d'un secteur d'activité à l'autre.

La notion d'**établissement de l'ESS** correspond à une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise appartenant au champ statistique de l'ESS.

Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une coopérative agricole, un lieu d'accueil de tourisme associatif, l'agence d'une banque coopérative, etc.

L'établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Les emplois peuvent se mesurer en nombres de personnes ayant travaillé, mais aussi en **Equivalent Temps Plein (ETP)**. C'est le nombre total d'heures travaillées dans le champ considéré divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.